



## Mairie de Naves

1, rue de l'hôtel de Ville  
19 460 NAVES  
Tél. : 05.55.26.60.16  
[mairiedenaves@gmail.com](mailto:mairiedenaves@gmail.com)  
[naves19.fr](http://naves19.fr)

### Compte-rendu de la commission des affaires scolaires

Lundi 24 janvier 2023

**Présents :** BEDESSEM Julia, BOUILLAGUET Aurélie, DUCLOUX Béatrice, GAUTHIER Stéphanie, HEIDERICH Claudine, LONGY Hervé, MERCKX Michel, POMMET Pierre-Jean, POUCH Agnès, ROSA Isabelle, ROUSSEAU Béatrice.

**Excusés :** ARNOULT Christiane, BETAÏLOULOUX Marion, BLOTTIERE Sara, BONFANTI Julie, COMBES Marie-Ange, DURAND Aurélie, LACROIX Jean-Marc, LAFOND Séverine, PERONNE Céline, SOUSA DOMINGOS Sarah, VALETTE Nathalie.

**Secrétaire de séance :** HEIDERICH Claudine

---

#### 1. **Point COVID-19**

Depuis la dernière réunion de début décembre 2022, il n'y a pas eu de cas signalé de COVID 19.

#### 2. **Rentrée 2023**

La municipalité s'inquiète d'une fermeture de classe pour la rentrée 2023.

L'inspection académique a recensé 171 inscrits pour septembre 2023.

Le bilan des départs et des arrivées pour les maternelles montre une moyenne de 14 élèves par classe.

Hervé Longy et Michel Merckx ont rencontré l'inspecteur, Eric Sauvezie, le mercredi 22 janvier afin de défendre les avantages de l'école. Michel Merckx remercie notamment Marie-Ange Combes qui a listé des arguments comme un grand nombre d'accompagnements par des AESH.

L'école de Naves n'est pas la seule école impactée par une fermeture mais défendable. Les postes rendus pour l'académie de Limoges concernent surtout la Haute-Vienne et de 10 à 15 classes de fermées en Corrèze.

Un courrier a été envoyé au DASEN puisqu'après un point avec les parents, il a été signalé 4 nouveaux élèves en PS et 2 nouveaux en primaires soit 177 (+1) au lieu de 171 annoncés tout en espérant les bonnes surprises avec, pourquoi pas, 180 élèves à la prochaine rentrée.

La future carte scolaire devrait paraître avant les vacances scolaires de février.

Un comptage pourrait être demandé pour la rentrée 2023.

#### 3. **Point « Cantine à 1€ »**

Les formulaires pour déterminer les tranches de facturation de la cantine à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ont été transmis aux familles en décembre avec une demande de retour pour le 16 janvier dernier. Une relance a été faite car à ce jour, nous avons 98 retours sur les 135 familles représentant 134 enfants. Il resterait 37 familles, qui sans retour, seront facturées au tarif de la dernière tranche, soit 3,30€.

Pour rappel, le coût cantine pour la 1<sup>re</sup> tranche jusqu'à un revenu CAF de 1000 € est de 1€, pour la tranche 2 de 1001 à 2000€ est de 2,30€ et supérieur à 2001€ à 3,30€.

Nous constatons que 54 enfants sont concernés par la cantine à 1€, ce qui va permettre à ces familles de voir leurs factures cantine diminuées, ce qui est une bonne chose en cette période d'inflation.

Sur une année scolaire complète, la subvention de 3€ par repas représenterait pour 136 repas avec 54 enfants de la tranche 1, un montant de 22032€ au maximum. Ce qui permettra également de compenser la hausse de coûts des matières premières.

#### **4. Travaux de rénovation**

La municipalité est en attente du chiffrage pour la cantine (isolation thermique et phonique) par l'architecte Brudieux afin de déterminer les tranches de 2023. Avant tous travaux, un désamiantage est impératif et pourrait se faire pendant l'été.

Cette tranche pourrait inclure la rénovation de la salle des maîtres ainsi que la transformation de la classe de CM2 en garderie. La classe de CM2 serait déplacée au-dessus de la salle St-Martial.

Le personnel municipal sera réuni pour une organisation de la cantine qui devra être déplacée et afin de prévoir une liaison chaude – chariots chauds.

Les aides ont changé en 2023. La DETR est passée à 500 000 euros de travaux au lieu de 100 000 euros pour aider les communes à faire des économies d'énergie sur les bâtiments communaux.

Les règles de l'aide départementale n'ont pas changé.

Les bâtiments les plus en déperdition d'énergie sont la cantine et la maternelle. Ces bâtiments ont plus de 40 ans avec de l'amiante. Le désamiantage est obligatoire avant tous travaux.

Donc la municipalité va privilégier ces travaux. La demande pour les maternelles va être faite en 2023 pour commencer les travaux en 2024, sachant que les maternelles devront être déplacés au moins pendant un an. Ce qui n'empêcherait pas le déménagement des CM2 dans la salle au-dessus de la salle St-Martial.

#### **Autres travaux à la demande des enseignantes**

Téléphone en bas ne fonctionne pas bien. Le serveur internet a changé de place. Les enseignantes demandent s'il y a possibilité de brancher un téléphone.

Tapis de gymnastique : le maire donne son accord aux enseignantes pour l'utilisation de la salle du Pré bourru et faire de la gymnastique. Les tapis comme le matériel de l'école seront stockés à côté de la salle. Il est interdit de jouer au ballon dans la salle afin de ne pas endommager les luminaires.

La réservation de la salle est à faire à l'accueil de la mairie.

VPI de la classe de CE1 ne fonctionne plus.

La documentation « école numérique rurale » doit arriver à l'école, la demande est à retourner avant le 28/02. Un TBI neuf sera installé pour équiper la classe inoccupée au-dessus de la salle St-Martial dans le cas où les CM2 iraient dans cette salle. Avec le TBI en panne dans la classe de CE1, un ou deux TBI seront commandés.

Chaise de bureau et deux chaises pour le bureau de la directrice seront trouvées ou/et achetées.

#### **5. Questions diverses**

- **Commission cantine**

Christiane Arnoult ne pouvait être présente ce soir et enverra un mail aux membres de la commission afin de programmer une réunion avant l'organisation d'une nouvelle pesée début mars. Agnès Pouch indique que les remarques faites sur l'utilisation de deux ramequins au cours du repas a été résolue. Les menus à base de « graines » sont plus limités. Elle ne constate pas d'autres problèmes.

- **Horaires de ménage**

Depuis le changement des horaires de ménage, avec une heure de plus par semaine, pour deux salariées, la directrice indique que le ménage dans les classes est parfait.

- **Ascenseur**

Hervé Longy confirme qu'il n'est pas encore en service car il manque une colonne (non prévue) pour cacher les fils. La mise en service sera faite en même temps que la pose de cette colonne. Un contrôle de l'ascenseur sera fait comme celui de la mairie.

- **Problème avec un élève**

Son comportement est un peu mieux. L'enfant va de nouveau manger à la cantine et ira un peu à la garderie le matin. Le règlement sera appliqué et la procédure en cas de problème avec cet élève sera un appel aux pompiers car son père ne pourra pas arriver rapidement. Il mangera avec les CM1 au premier service et avec l'AESH qui aura une heure pour manger avec lui.

- **Aide aux devoirs**

Une autre organisation de l'aide aux devoirs a été mise en place depuis le 7 novembre. Merci aux quatre bénévoles, Jocelyne Pèbre, Dominique Dumon, Régine Faure et Julia Bedessem qui se relayent pour accompagner les élèves.

Deux groupes ont été constitués :

- Groupe 1 pour les CP et CE1, de 17h à 17h30

-> lundi : Julia

-> mardi : Régine

-> jeudi : Julia

- Groupe 2 pour les CE2, CM1 et CM2, de 17h à 18h, avec Léa et

-> lundi et mardi : Jocelyne

-> jeudi et vendredi : Dominique

- **Pigeons**

Après la venue du louvetier, Hervé Mirat, les services techniques ont installé un piège pour les capturer. Plus de 60 pigeons se sont ainsi fait piéger vivants, dans la volière au-dessus de l'église. Les pigeons sont considérés comme des nuisibles. Visiblement ce système a bien fonctionné dans les villes de Brive, Malemort et Tulle mais avec de la nourriture au lycée Edgard Pisani, la tâche sera rude.

L'église est relativement protégée car tous les trous ont été fermés mais les pigeons se réfugient sur le toit de l'école car leur dortoir a été supprimé.

L'estimation du nombre est de 500 pigeons !

- **Demandes de subvention collèges de Seilhac et Clémenceau**

Pour information, la commune a reçu une demande de subvention des élèves de la commune de Naves pour des projets pédagogiques. Ces demandes ont été refusées car la municipalité privilégie les projets des enfants scolarisés au groupe scolaire de Naves. Dans les dernières années, ça ne se faisait pas.

- **Atlas de biodiversité**

La ligue de l'enseignement accompagne la classe de CM1 afin de réaliser des observations au cours de l'année scolaire, ce qui va permettre de réaliser un inventaire de la biodiversité sur la zone appelée Aire Terrestre Educative (ATE) de "l'espace Laurent LENOIR". Ils participeront ainsi à compléter l'atlas communal de biodiversité.

L'enseignante concernée, Sarah SOUSA DOMINGOS, étant absente, pourra en parler une prochaine fois.

- **Végétalisation de la cour d'en bas**

La réunion de végétalisation de la cour du bas est prévue, salle au-dessus de la salle St-Martial, le lundi 30 janvier à 16h40, encouragée par l'agence de l'eau. Cet aménagement en cour OASIS est accompagnée également du CAUE.

L'aide aux devoirs s'effectuera ce jour-là dans la salle des mariages.

- **Carnaval**

L'APE organise le carnaval le samedi 11 mars.

La prochaine réunion de la commission des affaires scolaires aura lieu le **lundi 3 avril à 18h**.